

**BUDGET PRIMITIF 2010**  
18 Décembre 2010  
Conseil Général des Alpes-Maritimes

**Intervention de Marie-Louise Gourdon**  
(Seul le prononcé en séance fait foi)

**RAPPORT : PERSONNES AGEES**

Notre département connaît encore un déficit important de lits sociaux en établissements d'accueil des personnes âgées. Il existe une disproportion importante entre le nombre de demandeurs à faible revenu et le nombre de places sociales correspondant à ces revenus, même si un progrès a été réalisé.

Quelques éléments chiffrés nous le démontrent :

Notre département est le département le plus âgé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 28 % des personnes qui y vivent ont 60 ans ou plus ; 12 % ont 75 ans ou plus.

**En 2020**, la part de ces personnes devrait augmenter. Selon la projection de population<sup>2</sup>, 31 % des habitants seraient alors âgés de 60 ans ou plus, tandis que 13 % auraient au moins 75 ans.

A l'horizon 2020, le département des Alpes-Maritimes devrait compter 365 200 habitants âgés de 60 ans ou plus.

Cela représenterait une **augmentation de 23 % en quinze ans**.

**Du côté des ressources, nous avons plus de retraités pauvres qu'au niveau national. Une forte concentration des ménages se trouve près du premier plafond de l'APA, soit 640 euros.**

**Nous avons davantage de ménages modestes qu'au niveau national**

Comparé à la France métropolitaine, le département des Alpes-Maritimes comprend à la fois une plus forte proportion de ménages âgés très démunis et une part encore plus importante de ménages âgés aux ressources confortables. En effet, les ressources mensuelles (au sens de l'APA) se situent au-dessous de 640 euros par personne pour 12,1 % des ménages âgés dans les Alpes-Maritimes, contre 10 % des ménages âgés de France métropolitaine. À l'autre extrémité, elles dépassent 2 340 euros pour 14,7 % des ménages âgés des Alpes-Maritimes, contre 10 % au niveau national.

Les revenus baissent encore après 70 ans : parmi les 115 900 personnes, 13% ont un revenu inférieur à 640 euros.

**Quelle conclusion tirer de ces chiffres – tant sur la progression du nombre de personnes âgées que sur la faiblesse de leurs revenus- qui concernent une grande partie de la population, car, au-delà des personnes âgées elles-mêmes, ce sont leurs enfants qui sont aussi concernés.**

Il faut rattraper ce retard très rapidement et assurer un hébergement de qualité aux retraités. Pour cela, **nous proposons pour le prochain schéma départemental de gérontologie :**

- 1- Encourager, susciter la création d'établissements publics de retraite qui proposent des lits sociaux.**
- 2- d'exiger un taux de lits sociaux de 40 à 50% et non de 20% pour les établissements privés que nous soutenons.**

Ces deux objectifs nous conduiraient à résorber plus rapidement la plupart des besoins et à créer un grand nombre d'emplois liés à la dépendance.

Côté emploi, d'ici 2020, compte tenu des orientations politiques en cours, l'emploi induit par la dépendance progresserait d'environ 30%, ce qui représenterait une hausse d'environ 4 000 emplois liés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. La création de 1 200 emplois serait nécessaire à domicile, tandis qu'elle serait de l'ordre de 2 800 dans les institutions. L'effort serait particulièrement soutenu concernant le personnel soignant, dont l'effectif devrait augmenter de près de 50 % sur la période.

Il serait peut-être intéressant d'attirer l'attention des organismes de formation sur ce potentiel professionnel conséquent.

Le budget social a augmenté de 4.5 %, ce qui est positif. Cependant, nous ne consacrons que 39.7% de nos recettes de fonctionnement aux dépenses nettes d'aide sociale pour une moyenne de 53.9% dans les départements millionnaires.

**Nous souhaitons être associés au futur schéma gérontologique pour y faire nos propositions et les défendre.**